

**Décrets présidentiels du 3 Chaâbane 1421  
correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin  
aux fonctions de directeurs des postes et  
télécommunications de wilayas.**

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs des postes et télécommunications aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Mohamed Debba, à la wilaya de Laghouat ;
  - Slimane Khiredine, à la wilaya de Batna ;
  - Abdelhak Chenafa, à la wilaya de Bouira ;
  - Nouredine Kotni, à la wilaya de Tlemcen ;
  - Mohamed Hamadi, à la wilaya de Tiaret ;
  - Djelloul Brahimi, à la wilaya de Djelfa ;
  - Mohamed Slimani, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
  - Smaïl Chekireb, à la wilaya d'Annaba ;
  - Tadj-Eddine Bentabet, à la wilaya de Mostaganem ;
  - Ahmed Djaâfar, à la wilaya d'Ouargla ;
  - Tahar Miloudi, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
  - Mohamed Djaroui, à la wilaya d'Aïn Defla ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs des postes et télécommunications aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Mohand Bessaha, à la wilaya de Béjaïa ;
- Mohamed Adel, à la wilaya de Blida ;
- Nouredine Drira, à la wilaya de Tébessa ;
- Mohamed Salaouatchi, à la wilaya de Saïda ;
- Saâd Bousbia, à la wilaya de Skikda ;
- Azzouz Bounemour, à la wilaya de Constantine ;
- Saïm Hakka, à la wilaya de Mascara ;
- Ghalem Bouhadjar, à la wilaya d'Oran ;
- Mohamed Ouchabane Chemani, à la wilaya d'Illizi ;
- Mohamed Fakih, à la wilaya de Tissemsilt ;
- Othmane Zoubeydi, à la wilaya d'El Oued ;
- Mohamed Salah Boukraâ, à la wilaya de Mila ;
- Abdelkader Haddou, à la wilaya d'Aïn Témouchent ;
- Youcef Bourenane, à la wilaya de Relizane.

**Décrets présidentiels du 3 Chaâbane 1421  
correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin  
aux fonctions de naders des affaires religieuses  
de wilayas.**

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de naders des affaires religieuses aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Moussa Abdellaoui, à la wilaya d'Oum El Bouaghi ;
  - Mohamed Tahar Saâdi, à la wilaya de Biskra ;
  - Larbi Benghalem, à la wilaya de Tlemcen ;
  - Metaïche Boukrit, à la wilaya de Skikda ;
  - M'Hamed Belhadj, à la wilaya de Mascara ;
  - Ahmed Korichi, à la wilaya d'Ouargla ;
  - Mohamed Ouayni, à la wilaya d'Illizi ;
  - Mohamed Benali, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
  - Saâdi Benabdallah, à la wilaya d'El Oued ;
  - Omar Belabed, à la wilaya de Mila ;
  - Ahmed Mellouli, à la wilaya d'Aïn Defla ;
  - Tayeb Zizouni, à la wilaya de Naâma ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de naders des affaires religieuses aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Mohamed Belbachir, à la wilaya de Béchar ;
- Mohamed Zaoui, à la wilaya de Tamenghasset ;
- Moussa Hachemi, à la wilaya de Sétif ;
- Abdelhafid Laribi, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Brahim Bouaïssa, à la wilaya de Médéa ;
- Rachid Halali, à la wilaya de M'Sila ;
- Sebti Abadli, à la wilaya d'Annaba ;
- Rachid Mahfoud, à la wilaya de Boumerdès ;
- Amar Benazza, à la wilaya de Khenchela.



**Décrets présidentiels du 3 Chaâbane 1421  
correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin  
aux fonctions de directeurs des moudjahidine de  
wilayas.**

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs des moudjahidine aux wilayas suivantes, exercées par MM. :